



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.01.20

Rapporteur : Jean-Paul SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09 mars 2023

Date d'affichage : 09 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quinze mars à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,
Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul
FIGVED, Sophie PAUMOND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Sophie PAUMOND a été élue secrétaire de séance

| |
|---------------------------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 14 |
| Nombre de Membres présents : 10 |
| Nombre de suffrages exprimés : 14 |

Objet : Clôture de la ZAC des Albeyres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence de la Zone d'Aménagement Concerté des Albeyres qui avait été créée par voie de délibération en 1999 afin de permettre à la S.A. Club Méditerranée (devenue Club Med SAS) et à la Commune de planifier un certain nombre d'aménagements et d'équipements dans un périmètre dédié. Ces derniers sont cités dans une convention et un premier avenant entre les deux parties.

Hormis la mise à disposition d'un restaurant d'altitude par la Commune à l'Aménageur - la S.A Club Méditerranée (devenue Club Med SAS) - le programme et les aménagements de la ZAC des Albeyres ont été réalisés. Un avenant n°3 mettra fin à la convention de ZAC en prenant acte de la réalisation de l'ensemble des obligations respectives de chaque

partie (hors projet de restaurant d'altitude). L'intégralité des équipements publics - le paravalanche et l'extension des réseaux humides - ont été livrés par la commune dans le strict respect du programme. L'Aménageur, la SA Club Méditerranée (devenue CLUB MED SAS), a tenu l'ensemble de ses engagements tant financiers qu'en matière d'aménagements.

Il n'existe donc plus de projet d'aménagement ou de construction sur ce site. L'achèvement de l'opération d'aménagement peut donc être constaté.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L311-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°99.03.01 du 1^{er} avril 1999 approuvant le PAZ et le dossier de réalisation de la ZAC des Albeyres ;

Vu la délibération n°99.05.02 en date du 28 juin 1999 approuvant les termes de la convention liant la commune de La Salle les Alpes à la S.A. Club Méditerranée, intervenant comme aménageur de la ZAC des Albeyres, ainsi que les pièces annexes de la convention ;

Vu la délibération n°00.01.14 du 20 janvier 2000 approuvant les termes de l'avenant n°1 à ladite convention ;

Vu la délibération n°02.03.25 du 12 juin 2002 portant déclassement d'un chemin du domaine communal, classement d'un cheminement dans le domaine privé communal et approbation du PLU et du dossier de modification ;

Vu la délibération n°23.01.17 du 15 mars 2023 portant déclassement des chemins communaux et classement de ces chemins dans le domaine privé communal ;

Vu le bilan de clôture de la ZAC des Albeyres ;

Vu le projet d'avenant n°3 relatif à la clôture de la ZAC des Albeyres.

Considérant qu'au terme de ces 24 années d'existence, la ZAC des Albeyres n'a plus lieu d'exister étant donné que les projets d'aménagement inscrits dans le cadre de la convention liant la Commune à la SA Club Méditerranée ont été réalisés ou avortés, et qu'ils sont inscrits dans un bilan de clôture de la ZAC ;

Considérant que la clôture d'une ZAC passe par voie d'avenant à la convention initiale ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

↪ **PRONONCE** la clôture de la ZAC des Albeyres ;

↪ **AUTORISE** M. le Maire à signer un avenant n°3 à la convention de 1999 entre la Commune et le S.A Club Méditerranée pour clôturer la ZAC des Albeyres.

Fait et délibéré en séance le 15 mars 2023

Le Maire

Emeric SALLE

